

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 260

présenté par

M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 8

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 4, insérer les deux alinéas suivants :

« c) La même première phrase du même 3° est complétée par les mots : « et de 66 % en 2050 » »

« d) La seconde phrase dudit 3° est complétée par les mots : « , et priorisée la production d'énergies renouvelables. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député-es du groupe LFI-NFP proposent de fixer un nouvel horizon de réduction de la consommation d'énergie, en l'occurrence à échéance 2050, en vue de fixer un cap plus fort en matière de sobriété et d'efficacité énergétique. En l'espèce, il est proposé d'ajouter un objectif de diviser la consommation d'énergie primaire par 3 d'ici 2050, conformément aux recommandations des experts de l'association négaWatt.

A l'échelle internationale comme nationale, la consommation d'énergie primaire augmente de manière continue depuis 40 ans, même si depuis une dizaine d'années la consommation d'énergie primaire a tendance à se stabiliser en France.

Selon le scénario négaWatt 2022-2050, il est nécessaire d'arriver à une consommation d'énergie primaire divisée par 3 d'ici 2050 pour atteindre nos objectifs de neutralité carbone en France (émissions importées incluses) en 2050, ainsi que de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau européen d'ici à 2030. Pour y parvenir, le scénario préconise de multiplier par trois la production d'énergies renouvelables.

L'énergie la moins polluante est celle que nous ne consommons pas. Les gisements d'économie d'énergie primaire sont importants : relocalisation de l'économie pour éviter les coûts énergétiques de transport de marchandises, développement du transport collectif, isolation des bâtiments, définition démocratique des priorités des usages énergétiques (interdictions des panneaux publicitaires lumineux, surconsommations, etc.).

Par cet amendement, nous nous rapportons aux recommandations et projections d'experts, et proposons d'ajouter cet objectif de division de la consommation d'énergie primaire par 3 d'ici 2050.